



COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE des AAPPMA en RECIPROCITE au CENTRE INTERNATIONAL de SEJOUR

Le 9 NOVEMBRE 2019

AAPPMA présentes : 26.

Audincourt a donné pouvoir à Monsieur Guy COLOMBEL de Voujeaucourt, Jallerange a donné pouvoir à Monsieur DUCRET de Sauvagny, et Moncey a donné pouvoir à Monsieur Christian BECLE de Rigney.

AAPPMA Excusées : BESANCON AMICALE (circonstance exceptionnelle de dernière minute), NOMMAY (en cours de dissolution), EMAGNY (circonstance exceptionnelle de dernière minute).

AAPPMA Absente : Arc et Senans.

**Administrateurs /Membres de la Commission Réciprocité Excusés Hors AAPPMA :
Jean-Jacques CLAUSSE,**

Ordre du Jour :

- **Etat des ventes de cartes au 3^{ème} trimestre 2019,**
- **Etat des finances du Fonds de Réciprocité,**
- **Montants des cotisations réciprocity 2020 et prix des cartes réciprocity,**
- **Affaires d'AAPPMA en cours,**
- **Evocation des projets en cours,**
- **Questions diverses**

Dans un premier temps, nous avons les excuses de Christian ROSSIGNON, Jean-Jacques CLAUSSE, ainsi que des AAPPMA excusées qui ont donné pouvoir ci-dessus, et il est à noter que Nommay s'étant dissoute, elle n'est plus concernée par cette réunion. De plus amples explications sur cette AAPPMA seront données en fin de séance.

Avec nos remerciements pour votre présence et quelques précisions de départ :

Je n'ai en effet, pas programmé de Commission cette année, mais je ne suis pas un « réunioniste » à tout va, et comptant sur Christian ROSSIGNON qui m'indique lorsqu'il a des sujets importants à traiter, ce qui n'a pas été une nécessité absolue cette année. Mais néanmoins il sera, dès le début de l'année prochaine, programmé au moins deux séances et plus si nécessaire pour faire le point.

Deuxième point et pas des moindres, je tenais une fois de plus rappeler à tous que la Réciprocité, ce n'est pas un grand mot, mais que cela représente ce qu'un bon nombre de pêcheurs souhaitait et ce que d'autres attendent toujours, pour la simplification des accès à la pratique de la pêche.

Je pense enfin qu'en étant le plus grand nombre possible nous gagnerions en crédibilité vis à vis des

instances, qu'elles soient administratives ou politiques, en présentant un visage et un langage uniques.

EN TOUT CAS, RAPPEL : NOTRE COMBAT A TOUS DEVRAIT ETRE EN CE MOMENT DE REDONNER DE LA NOBLESSE A NOTRE PASSION, EN RECUPERANT LA QUALITE DE L'EAU DE NOS RUISSEAUX ET DE NOS RIVIERES.

Participation à la Commission :

Etant donné que Julien BARON a démissionné de la Commission : il est fait appel à candidature pour le remplacer, il aurait été bien que quelqu'un de l'Ognon se manifeste car il n'y a plus grand monde pour ce secteur au sein du CA : Guy COLOMBEL de Voujeaucourt s'est porté candidat.

Candidature adoptée à la majorité des présents.

Etat des cartes :

Georges LAURAIN nous donne l'état des cartes à ce jour en précisant que ce n'est qu'un état provisoire car certains dépositaires n'ont pas encore remboursé leur « panier » de ventes de cartes :

Interfédérale URNE	2457
Majeur	3003
Femme	358
Mineur	869
Moins de 12ans	1369
Hebdomadaire	271
Journalière	2056

Il est à noter que les cartes journalières représentent une part maintenant non négligeable, et que chez certains, ce sont des gens des pays de l'Est qui s'en servent !

Vignette « Carpe de Nuit »

Je souhaitais la suppression de cette vignette, pour, entre autres, répondre à un souhait de l'URNE et pour diminuer le prix. Mais la Commission ainsi que les avis déjà reçus allaient plutôt dans le sens de la maintenir, et ce, pour plusieurs raisons :

- La première étant de ne pas ouvrir la porte à des abus sur les secteurs autorisés,
- D'autre part pour pallier également aux éventuels frais de garderie qui pourraient intervenir s'il y a des contrôles de nuit,
- Enfin d'après certains, pour rétablir un équilibre avec ceux pêchant de jour puisqu'ils bénéficient de plus de temps pour pratiquer.
- Petit rappel : les parcours pêche de nuit ont été accordés en compensation des nuisances PCB et ce pour la pêche de la carpe avec obligation de « no kill ».

Après discussions, il semblerait que la plupart soient d'accord pour conserver ce timbre. Résultat du vote :

- Suppression : 1 voix
- Maintien : **23 voix**
- Abstention : 2 voix

Donc la vignette est maintenue pour 2020.

Bilan financier

Georges LAURAIN nous donne l'état de nos finances à ce jour :

Compte Courant : 9726 €
 Livret : 80 129 €
 Placé (voté en 2018) : 200 000 €

Tarifs des cartes 2020 :

TARIFS 2019 :

	CPMA €	FEDE25 €	RECIPRO €	URNE €	CARTES €
URNE	34,2	19,2	19,6	23	96
Majeur	34,2	19,2	19,6		73
Femme	12,7	9	11,3		33
Mineur	2,2	2	15,8		20
Moins de 12a	0,5	1	4,5		6
Hebdomadaire	12,3	7	12,7		13
Journaliere	3,2	1	5,8		10

PROPOSITIONS 2020 :

	CPMA €	FEDE25 €	RECIPRO €	URNE €	CARTES €
URNE	36,2	19,8	17	27	100
Majeur	36,2	19,8	17		73
Femme	14,2	9	11,8		35
Mineur	2,7	2	15,3		20
Moins de 12a	0,5	1	4,5		6
Hebdomadaire	13	7	13		33
Journalière	3,9	1	7,1		12

NB : Le tarif de 100 € (URNE) est fixé après discussions entre les 3 grandes ententes : URNE (Union Réciprocaire Nord Est) – EHGO (Entente Halieutique Grand Ouest) et CHI (Club Halieutique Interdépartemental) ; Quant aux cartes promo à 35 € (Femme) et à 33 € (Hebdomadaire), le prix est préconisé au niveau national.

La Commission Finances de la Fédération s'est prononcée pour une augmentation de 0,60 € de sa quote-part sur la carte majeur.

Pourquoi au niveau national y-a-t-il été décidé une augmentation ? (Demande de l'Isle sur le Doubs).

Aucune réponse valable n'a pu sur le moment être donnée (l'achat du nouveau siège à Paris n'étant pas des plus judicieuses puisqu'en effet il y a eu la vente de l'ancien siège), mais rappel les décisions sont prises comme dans toutes les instances par vote et que la majorité prime .

Vote des tarifs :

Carte Majeur → pour une augmentation : 2 pour - 6 abstentions – 18 contre.

Carte Mineur → maintien de la carte à 20 €. Adopté à l'unanimité.

Journalière → passage à 12 € : 2 contre - 1 abstention - 23 pour.

Ma position, proposée déjà en Commission était de ne pas augmenter notre part réciproitaire non pas par démagogie (je le dis une fois de plus), mais pour ne pas faire de la surenchère, et aussi parce que nos finances nous le permettent.

Mais la discussion a été de ne pas non plus tout le temps perdre sur notre part réciproitaire, et d'autre part, de faire attention à devoir un jour répercuter une trop forte augmentation en une seule fois, ce qui serait encore plus pénalisant. Il a donc été décidé de penser à une augmentation éventuelle en 2021.

Remarque du Président Gerard MOUGIN : il apparaîtrait que nous soyons l'un des derniers départements à avoir une carte si peu chère.

Une augmentation a été décidée sur la carte journalière car certains commencent à remarquer, comme annoncé un peu avant, l'arrivage de pêcheurs étrangers de manière importante. Et il faut le signaler également, que cela représente un risque pour les finances de notre Fédération, car nous ne pouvons pas estimer d'avance le nombre de cartes placées (ces cartes journalières étant très volatiles), pour établir un budget à peu près précis. Mais on comprend bien que la météo a peut être aussi joué un rôle majeur dans ce choix de carte !

POINT SUR LES TRAVAUX :

Avant de faire un point rapide sur les travaux transmis par Christian ROSSIGNON, il est rappelé à chacun que la Réciprocité participe à vos cotés pour toutes sortes de travaux sur les rivières ou plans d'eau, et pas uniquement sur les mises à l'eau.

Donc le point est le suivant :

- Modification de la mise à l'eau de Clerval,
- Création d'une mise à l'eau à Cussey sur l'Ognon,
- Achat d'un terrain à Sauvagny pour une mise à l'eau,
- A Colombier Fontaine demande pour supprimer un déversoir du canal qui allait dans le ruisseau du Bié et réchauffait considérablement ce ruisseau, il apparaît que VNF a procédé aux travaux nécessaires sans que l'on ait à s'en occuper.
- Il reste également sur les « rails » : le pancartage des mises à l'eau, plusieurs frayères à brochet dont Longeville et Ougney ainsi que la réfection du moine de l'étang du Moulin de Frasne.
- Nous avons également une demande récente de Deluz pour améliorer les accès à la rivière, projet qui sera donc étudié.
- Rappelons également que nous participons aux frais d'équipement de garderie ainsi qu'aux animations qui répondent aux critères et procédures fixés pour en bénéficier.

PROPOSITION D'UNE NOUVELLE REDISTRIBUTION :

Venant d'un constat que bien souvent les AAPPMA ont un « petit bas de laine », mais souvent un peu juste pour mener des projets à bien, si ce n'est des choses simples, la proposition serait de réduire très légèrement la redistribution et d'allouer les montants ainsi gagnés à la réalisation de projets de plus grande envergure. Cela bien entendu se ferait de la façon la plus équitable possible sur tout le territoire de notre compétence.

Réponse : aussitôt volée de bois vert contre cette proposition étant donné que la réciprocité a déjà une épargne conséquente, et qu'il faudrait préciser plus exactement à quels projets cela pourrait servir.

Autre possibilité proposée pour ce qu'il reste en fin de saison : nous pourrions mettre en place des zones ou lieux-dits de « kermesse » pour essayer d'attirer les pêcheurs qui partent sur les lots privés, en trouvant dans un premier temps trois secteurs sur le département, secteurs que nous nous chargerions

d'empoissonner en surdensitaires, suivant bien entendu les possibilités techniques et légales. On pourrait envisager entre autres des alevinages ; de truites arc en ciel pour des pêches d'hiver, sur un parcours carnassier, ou sur des endroits à la carpe...

Nouvelle opposition de l'assemblée : nous serions submergés par les viandards de tous poils ! Sans compter les difficultés de surveillance !

Pour finir, il est décidé en fin de compte d'essayer d'affiner ces solutions pour proposer quelque chose de plus complet.

DEMANDE DU PRESIDENT FEDERAL :

Suite à la Commission Finances, notre président, Gerard MOUGIN, a demandé à la Réciprocité si elle ne pouvait pas faire un geste vis à vis de la Fédération, car nous avons de l'argent disponible devant nous.

Correction de Gerard MOUGIN ; « J'ai demandé si la Réciprocité ne voulait pas réfléchir à la possibilité de participer plus à la vie de la Fédération » et dit que « Le versement URNE dans d'autres Fédérations entre entièrement dans les comptes communs ».

Suite à cela, deux rappels : le premier c'est que ceux qui mettent ces sommes de l'URNE dans le pot commun sont réciprocaires à plus de 80% : nous, nous en sommes loin ! Puis les fonds disponibles proviennent de NOTRE argent qui est mis en commun puis redistribué entre tous. Pourquoi les AAPPMA non réciprocaires ne feraient-elles pas la même chose ? Alors là, peut-être pourrions-nous voir autrement cette demande.

La question est posée dans la salle : pourquoi cette demande est elle faite ?

Réponse : car nous avons établi un budget prévisionnel déficitaire, et ce parce que l'on a prévu l'embauche d'un nouveau Directeur.

Aussitôt une réaction importante a lieu dans la salle mais avec l'impression très nette que cette embauche, qui avait par le passé depuis longtemps été évoquée, était attendue, et que cela entraînait une réorganisation du fonctionnement de notre Fédération. Intervention de Christian TRIBOULET (CA FD25) pour expliquer le raisonnement et des précisions sont également données : « Nous avons soutenu ce projet et la forme de ce budget : les représentants de la Reciprocité à la Commission finances. »

Intervention de Dominique LHOMME de Roche-Lez-Beaupré : Peut-être aurions-nous dû citer cet argument (l'embauche), avant de parler du prix des cartes... cela aurait peut-être influencé les choix, ainsi que sur la possibilité éventuelle, selon lui, de faire un geste. Puis il fait également la proposition suivante : « Pourquoi ne pas créer une réciprocaire de 1^{ère} catégorie et une autre de 2^{ème} ? ».

Il y aurait aussi une autre solution ; les non-réciprocaires ont des parcours « no kill » : pourquoi ne les mettraient-ils pas en réciprocaire (pas de problème de prélèvement !) alors là peut-être, pourrions-nous regarder également d'un autre œil cette demande.

A noter : Intervention de Gérard GARNIER, qui déplore la disparition de la Commission Ognon au sein du CA de la Fédération.

INTERVENTION DE GEORGES LAURAINÉ : sur la motion que va présenter l'AG suite à la demande du Président MOUGIN (cette motion sera envoyée à toutes les AAPPMA pour information et est jointe à ce compte-rendu).

VELOROUTE :

S'il existe bien un sujet qui montre la patience des pêcheurs : c'est bien celui là !!

Un dossier complet a été commencé sur la partie nord mais il manque encore le morceau concernant la partie sud afin de pouvoir présenter ce dossier global aux instances concernées.

Gerard MOUGIN nous a transmis une information sur la Fédération 70 qui commencerait à signer des conventions avec VNF pour des accès, donc nous allons à notre tour regarder cette affaire de plus près, d'autant que nous n'avons à ce jour jamais eu de réponse concernant les « ayants droits ».

Nous avons aussi la possibilité de signer une convention avec les chasseurs pour accéder à certains de leurs parkings puisqu'ils sont reconnus comme « ayants droits » et ainsi avoir les mêmes avantages qu'eux.

Il faudra également voir avec VNF pour l'amélioration de la qualité des canaux : envahissements.

AFFAIRE NOMMAY :

Explications pour ceux qui ne connaissent pas l'historique : il s'agit d'une petite AAPPMA avec un bon linéaire dû aux plans d'eau de Pays de Montbéliard Agglomération, redistribués par l'Amicale du Pays de Montbéliard à cette association. Nous avons, suite à de nombreux doutes et aucun compte rendu par cette société, demandé précisément des comptes à son président, en lui laissant bien entendu des délais, mais celui-ci essayait de « noyer le poisson » et n'a fourni aucun justificatif de sa gestion, si ce n'est un extrait de compte courant (mais ce dernier nous a laissé perplexe : de nombreux chèques restaient à justifier).

Après un premier ultimatum (et une explication sans aucun élément nouveau), un deuxième ultimatum a été posé par la suite pour avoir de vraies justifications, mais rien n'est ressorti ! Donc nous avons décidé de transmettre le dossier à la DDT (ce que notre trésorier Georges LAURINE a fait), et ce service a à son tour demandé les mêmes justificatifs en remontant aux années antérieures avec date limite imposée pour réception des éléments.

Entre temps, le Président a avec un CA, provoqué la dissolution de son AAPPMA mais il lui a bien été signalé que cela ne l'empêchait pas de présenter ses comptes, et qu'il devait transmettre ses actifs à la Fédération.

Les baux de PMA lui avaient été retirés par décision de l'Amicale et le Trésorier ne lui a pas versé ce qui aurait dû lui revenir au titre de la redistribution réciproque pour cette année, il faut savoir que c'est entre trois et quatre mille euros qui lui étaient versés chaque année !

Les baux ont redistribués à l'AAPPMA voisine de Vieux Charmont, il vous est demandé si vous êtes d'accord pour que l'argent de l'ancienne société soit reversé à celui qui a repris les baux :

Vote : l'assemblée donne son accord.

Cette affaire nous amène à rappeler que chaque année, nous devons rendre nos bilans et rapports d'activités à la Fédération qui les transmet à la DDT, ceci est une obligation figurant dans nos statuts.

Boussières :

Les affaires de Boussières étant réglées, il vous est également demandé votre accord pour que les fonds de cette AAPPMA soient redonnés à celle qui a repris le parcours, en l'occurrence la Concorde du Doubs.

Vote : l'assemblée donne son accord.

Questions diverses :

J'avais dans un premier temps une question pour tous : comment s'est passé le passage à internet de ventes de toutes les cartes et s'il y a eu des problèmes qui n'auraient pas été remontés à la Fédération ?

Réponse : apparemment cela s'est bien passé, mais il arrivera peut-être que l'AAPPMA de Byans sur Doubs disparaisse, n'ayant pas de dépositaire : affaire à suivre.

Il existe toujours le problème des dépositaires qui ne veulent pas créer un compte spécifique « cartes de pêche » et ne pas inclure ces recettes dans leurs comptes d'activité. C'est gênant dans le fait qu'il sera proposé en 2021 possibilité du paiement échelonné.

Cartes Offre d'automne : il nous a été demandé dans un délai très court si nous étions partants pour vendre à partir du mois d'octobre, une carte Majeur à moitié prix (carte valable jusqu'à fin décembre de la même année). J'ai répondu favorablement à cette proposition en expérimentation. A ce jour, il a été vendu deux cartes (mais il semblerait qu'il y en ait plus selon certains présents). Nous aurons plus de temps en 2020 pour mettre cette offre en place avec les dépositaires si celle-ci s'avère concluante.

Les messages de la Fédération Nationale type « un dépositaire a bientôt atteint son plafond » gênent vraiment beaucoup de par leur trop nombreuse répétition !!

Rappel : les dépositaires autres que les AAPPMA sont indemnisés à raison de 0,50 € par produit vendu par la Réciprocité départementale et la Fédération rétribuera 0,12 € par produit vendu à partir de 2019 (pour compenser les frais d'impression).

Question de Cussey sur l'Ognon : *Nos projets déposés par l'AAPPMA, nous n'avons aucune information sur ceux-ci.*

Réponse précédemment faite, les résultats seront –ou- ont été transmis.

Questions de Voujeaucourt :

Quand est-il prévu une formation pour les modules 1 et 3 pour les nouveaux gardes ?

Réponse : Les formations auront vraisemblablement lieu les 15, 22 et 29 février 2020 (à confirmer) La Fédération de chasse vient de nous proposer ces dates. Il faut maintenant voir si tous les autres intervenants de la formation seront disponibles à ces périodes. Comme d'habitude, vous recevrez par mail les convocations suffisamment tôt pour inscrire vos nouveaux gardes.

Pourrait-on envisager de revoir l'interdiction de pêche dans les écluses, car nombreux sont les pêcheurs des départements voisins qui eux n'ont pas cette interdiction et ne comprennent pas pourquoi c'est le cas chez nous ?

Réponse : ces interdictions avaient été prononcées à cause de certaines écluses où les accès étaient plutôt dangereux. Et il faut également regarder ce que nous impose le Cahier des Charges de VNF.

Question d'Emagny :

A-t-on des nouvelles de la pollution de Noironne ?

Réponse : Non aucune. D'ailleurs, il semblerait (d'après notre Président, suite à un passage à la DDT) que l'inertie des services pour ne pas dire autre chose, nous paraît des plus inquiétantes et qu'en plus, les réorganisations des services avec la transformation de l'ex-ONEMA puis AFB qui va (en regroupant la chasse au passage) devenir l' OFB (Office Français de la Biodiversité) avec les compressions de personnel et les réductions de budget qui vont avec, nous amènent à nous poser cette question : « Qui va vraiment assurer

une Police de l'Eau ? Et comment ? ».

Je voulais en dernier lieu parler également du SAMU de l'Environnement (Service d'Analyse Mobile d'Urgence) une entité créée il y a deux ans, dont je fais partie, et dire que oui, en effet, nous remplaçons par une association les services qui étaient assurés par l'Etat ; mais ne vaut-il pas mieux en passer par là que de ne rien faire du tout ?

Il faut savoir que nous nous engageons en signant la charte, à rester neutre dans les situations où nous intervenons (ce qui personnellement me paraît le plus dur tellement il est tentant de prendre parti contre les pollueurs !) et que les analyses proposées sont fiables (contrairement à ce qui peut être dit), et que le problème le plus crucial est de trouver au mieux des solutions afin de supprimer les problèmes que l'on peut rencontrer à quelque échelle que ce soit : particuliers, entreprises ou collectivités (cela peut surprendre que l'on parle de collectivités mais nous avons eu la preuve grâce à « SOS Loue Rivières Comtoises » qu'en matière d'assainissement, malgré les effets d'annonces dans la presse, celles-ci ne sont pas des modèles irréprochables !)

Il me semble donc important que nous, pêcheurs, nous nous engagions un peu plus pour ces combats qui consistent à retrouver une qualité d'eau au plus vite... pas uniquement pour notre loisir mais pour nos vies en général, puisque l'eau est présente partout (y compris dans la bière et le vin !!) et que c'est un enjeu vital !

Encore merci à tous et longue vie à la RECIPROCITE outil de simplification de la vie des pêcheurs !

Le Président,

JL. CUENOT



MOTION

ASSEMBLEE GENERALE DES PRESIDENTS DE LA RECIPROCITE

DEPARTEMENTALE DU DOUBS DU 09/11/19 A 9 H 00

AU CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR DE BESANCON

Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatiques (A.A.P.P.M.A) de la Réciprocité Départementale du Doubs constatant que, depuis 2016, de graves atteintes au système réciprocaire ont été perpétrées par la Fédération Départementale de Pêche du Doubs par les faits suivants :

- Les Lots gérés par le Département (actuellement à la disposition de tous les pêcheurs) réclamés par le Président, dans le but de les affecter à son AAPPMA de tutelle (2 Vallées, ex-Doubs Dessoubre)
- Les lots loués par la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Doubs, (lots également mis à disposition de tout détenteur d'une carte de pêche prise dans une AAPPMA du Doubs et également aux détenteurs de cartes prises dans l'URNE, l'EHGO ou le CHI) sont réclamés en rétrocession par cette (même) AAPPMA.
- La contribution URNE affectée annuellement au compte réciprocaire, a fait l'objet en Commission Finances, puis en CA, d'une demande du Président Fédéral de réflexion sur une intégration aux comptes de la Fédération.

demandent dans leur Assemblée Générale du 9 Novembre 2019 :

- Au Conseil d'Administration de la Fédération de respecter l'article 7 - 1^{er} alinéa des Statuts, préconisant que dans ses objectifs, la Fédération de Pêche est chargée :
« 1°- De participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la Pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche en favorisant en particulier la **RECIPROCITE**... ».
 - Au même Conseil d'Administration de ne plus voter les dispositions visant à affaiblir le Système Réciprocaire (inaccessibilité à des parcours par mise en réserve, retrait de lots...)
 - Au Président de la Fédération de faire cesser les manœuvres de "lobbying" auprès des propriétaires de lots actuellement "Fédéraux" au bénéfice de l'AAPPMA des 2 Vallées
- **VOTE : 26 votants – 0 Abstentions – 0 contre.**

Cette motion est donc votée à l'unanimité.

A Beure le 09/11/19.

Le Président de la Réciprocité,

JL. CUENOT